

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.

À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 5.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degr. dessus zéro.	62 degrés.	700 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures 7 m.	0 heure 14 m.	4 heures 55 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 février 1840.

QUESTIONS SCANDALEUSES D'UN JACOBIN.

Il y a un certain lieu dans Paris qui est borné à l'orient par la grille du Carrousel, au couchant par le jardin de Le Nostre, au nord par la rue de Rivoli, au midi par la Seine. Ce lieu a nom les Tuileries.

Or, dans ce petit coin de Paris, bien petit, on traite résolument de jacobin tous ceux qui s'avisent de trouver que la liste civile, avec ses 26 millions en louis neufs et reluisants au soleil, n'est pas déjà trop mal riche comme cela; que le domaine privé, avec plus d'une centaine de millions, en a sa suffisance et plus que sa suffisance, et que c'est assez la mode en France qu'un père de famille, bien nippé et bien renté, ne fasse point payer la dot de ses enfants par ses parents, voisins, amis et connaissances, et surtout par ceux qui ne sont ni ses parents, ni ses voisins, ni ses amis, ni ses connaissances.

Je suis l'un de ces jacobins, jacobin pour vous servir, Messieurs de la cour, et du fond de ma jacobinerie, où je vis en compagnie de 33 millions de contribuables, tous mal pensants et mauvais payeurs, je suis assez osé, voyez cela, pour vous adresser maintes questions qui vont faire frémir les cœurs sensibles de la haute et basse livrée, et qui sont toutes, je l'avoue, plus impertinentes, plus effrontées, plus scandaleuses, plus incendiaires et plus infernalement logiques les unes que les autres. Entrons vivement dans l'affaire; car le temps presse, et vous avez hâte, on le voit bien, de palper la somme.

Est-ce d'une question de liste civile qu'il s'agit? Non.
Est-ce d'une question d'apanage? Non.

C'est donc d'une question de domaine privé? Oui.
Or, le domaine privé se compose de nue-propriété et d'usufruit. La nue-propriété a été donnée aux enfants du roi par acte notarié du 7 août 1830; l'usufruit n'a été conservé au roi, par la loi du 2 mars 1832, que sous la condition de subvenir à la dotation des enfants. Ainsi, le domaine de la couronne pourvoit aux charges et à la splendeur du monarque, et le domaine privé à l'établissement de ses enfants. Ces deux domaines sont tout-à-fait distincts l'un de l'autre. Ces deux destinations sont tout-à-fait différentes.

Voilà l'économie de la loi.
Il suit de là que le roi, en bon père de famille, a dû accumuler dans une caisse étroitement fermée tous les revenus du domaine privé, qu'il n'a pu en détourner un centime pour solder les prétendues dettes de la liste civile, et que son obligation légale, son devoir le plus sacré de tuteur, de père et de roi est de délivrer à ses enfants, à mesure qu'ils se marient, une portion d'usufruit correspondante au capital de la nue-propriété qui leur appartient dans le domaine privé.

Cela posé, voyons quelle est la position du duc de Nemours dans la nue-propriété du domaine privé.
La donation faite le 7 août 1832, par Louis-Philippe à ses enfants, comprend toutes sortes de bons biens, biens solides, utiles, productifs et de rapport, tels que terres grasses et de première qualité, châteaux, maisons, fermes, prairies, rentes, actions des canaux, répétitions d'impenses et forêts; forêts magnifiques, que l'intendant de la liste civile (je prends son chiffre) porte à 104,000 arpents. Or, que vaut chaque arpent, fonds et superficie? 4,000 f. Voilà donc un capital de 104 millions à partager entre sept enfants, savoir: les princes de Nemours, Joinville, d'Aumale et Montpensier, et les princesses Louise, Clémentine et Marie ou leurs hoirs. Ainsi, le duc de Nemours est actuellement un propriétaire de 15 millions de forêts.

Je ne parle pas de ses reprises dans le reste des terres, fermes, actions, rentes, meubles et autres biens et valeurs considérables du domaine privé, ni de l'héritage éventuel de sa tante, ni des 14 millions de la forêt de Breteuil, dont il aura un jour sa bonne part.

Avec 15 millions, direz-vous que le duc de Nemours n'est pas, sauf l'usufruit, assez bien doté? Direz-vous que le domaine privé n'est pas suffisant?

Repondez, messieurs de la cour.
« Nous! me dites-vous, nous répondrons que nous n'avons pas, tant s'en faut, notre suffisance; allez, nous ne faisons pas de trop brillantes affaires. Vraiment nous nous coulons... Enfin nous avons des dettes, le croiriez-vous? »

Non, nous ne le croyons pas; vous pauvres avec 26 millions de revenu! vous des dettes! et lesquelles, je vous prie? Et quand vous auriez des dettes, c'est apparemment comme si, avec cent mille francs en or sur votre table, il vous plairait, par je ne sais quel caprice ou quel calcul, de ne vouloir pas payer un mémoire de cinq cents francs! Mais il n'y a pas de millionnaire, d'Aguaudo, de Rothschild, de Crésus, qui ne puisse avoir des dettes de cette façon-là.

C'est un moyen qui n'est pas neuf, je vous en avertis, et qui a couru son monde dans toutes les comédies, depuis Aristophane jusqu'à Molière.

Ce n'est pas ce que vous avez de dettes, plus ou moins fictives, que je vous demande, c'est ce que vous avez d'actif pour les payer; c'est l'état réel, justifié, circonstancié et richement étoffé de vos biens, argent de réserve et de poche, billets de banque, actions, capitaux, valeurs de portefeuille et de coffre-fort à serroure triple et barrée. Qui vous empêcherait, je fais cette hypothèse, d'avoir cinquante millions dans vos caves ou ailleurs, et de montrer par le bout de l'oreille quelques quatre ou cinq millions de dettes? En seriez-vous moins riches pour cela, messieurs de la cour? en seriez-vous moins solvables?

Vos justifications du passif sans l'actif ne signifient donc absolument rien, et puisque vous tenez vos livres en partie double, que ne faites-vous voir la balance?

Vous souvient-il, — il m'en souvient, moi, — du défunt l'apanage de Rambouillet qui, sur le papier ministériel, rapportait moins de 500 mille francs, et qui, dans les coffres du duc de Nemours, en eût versé 1,200,000? Après cela, fiez-vous aux justifications de la liste civile!

Y a-t-il un seul homme en Europe, disait à la tribune de 1832 un illustre orateur, qui puisse se prétendre aujourd'hui créancier de Louis-Philippe? C'est là, messieurs les députés, un roi que je propose à votre admiration, un roi bien intelligent, une

vaste capacité, un administrateur de première force, un économiste comme on n'en avait jamais vu, un liquidateur de fractions et de centimes, le modèle des rois et des débiteurs!

Et puis, à cinq ans de là, en 1837, voilà que les officiers payeurs de la liste civile accusent pieusement huit millions de dettes, et aujourd'hui, en 1840, c'est dix-sept millions de dettes et plus dont on nous menace. En sorte qu'au rebours de 1832, il n'y aurait pas un homme en Europe qui ne se puisse aujourd'hui prétendre créancier de Louis-Philippe.

Qui trompe-t-on ici et qui croit? Pour moi, je reste ferme et droit dans mes admirations de 1832, et par respect pour la vérité, par confiance dans mon roi, je crois, je dis et je maintiens que Louis-Philippe est le praticien le plus entendu des royaumes de France et de Navarre; qu'il est, sans aucune comparaison, le monarque le plus riche de la chrétienté et celui qui, avec le plus gros revenu, fait proportionnellement le moins de dépense; celui de tous les princes qui trouverait pour ses lettres de change et billets à ordre, s'il les faisait passer à l'escompte, le plus de crédit sur toutes les places de l'Europe; celui de tous les débiteurs qui offrirait à des prêteurs les meilleures hypothèques et les plus solides garanties; celui de tous les pères de famille qui a su le mieux préparer, aménager, façonner, arrondir et gérer la fortune de ses enfants, sans parler de la sienne.

Cela étant, ne faut-il pas se tenir en garde contre toutes ces vagues allégations de dettes? et qu'est-ce à dire, si ce n'est que les commis et trésoriers de l'intendance ont mal aligné leurs comptes de recettes et de dépenses, enflant celles-ci et dégonflant les autres; qu'ils ont commis une grosse erreur, notamment en portant à près de dix millions l'entretien des palais et autres charges qui n'allaient pas sous Charles X à plus de quatre millions, et que Louis-Philippe lui-même n'estimait, en 1831, qu'à cinq millions et quelques cent mille francs; que s'ils ont fait un pareil mécompte, une pareille exagération de quatre millions au moins dans la dépense, il est probable qu'ils ne se seront pas moins trompés dans l'évaluation des dettes et sur le chiffre des encaissements; qu'ils auront peut-être oublié une foule de petits bonis par-ci, par-là, et qu'ils n'auront pas bien enfoncé le bras au fond de toutes les longues sacoches pour voir s'il n'y resterait pas encore quelques bons billets et louis d'or d'aloi et de marque.

Piùt à Dieu que je fusse créancier de la liste civile, dussé-je lui accorder renouvellement, et que je n'eusse jamais d'autre débiteur!

Restent, après la puérile allégation des dettes à battre en brèche, les autres objections de messieurs les courtisans.

Votons bas, disent-ils, bien bas et bien vite, la dotation de notre cher prince; ni retard, ni bruit, ni scandale, chut!

Autre de leurs objections: Les précédents font planche.

Autre: La France veut absolument vider ses poches pour le fils de son roi.

Autre: Il faut, pour la splendeur de la monarchie, que le duc de Nemours ait un grand état de prince.

Autre enfin: On ne peut donner moins au duc en récompense de ses services militaires et de ses mérites.

Autre: C'est d'ailleurs une si belle alliance!

Reprenons:
« Chut! chut! Point de bruit! point d'éclat! point de scandale! »

Point de bruit! Mais c'est vous, messieurs, qui le faites.

Point de publicité! Mais vivons-nous ou ne vivons-nous pas sous les clartés du gouvernement représentatif?

Point de scandale! Mais où est le scandale? Est-ce dans les exigences de la cour ou dans les répugnances du peuple? Est-ce dans la simulation des dépenses par les ordonnateurs de la dot princière, ou dans l'évaluation des recettes du domaine privé par les corvéables? Est-ce dans la consommation de l'impôt par le riche dotataire, ou dans la perception de l'impôt sur le pauvre? Est-ce dans les vérités que des bouches sévères et pures adressent à la cour, ou dans les indignations jouées et les superbes mépris de la cour? Est-ce dans la leçon qu'une chambre indépendante donnerait à des gens qui la méritent, ou dans le vote qui serait arraché à la complaisance d'une chambre servile?

Ce qui est scandaleux, je vais vous le dire: c'est de demander ce qui n'est pas dû. Ce qui est scandaleux, c'est de voter ce qui n'est pas dû. Ce qui est scandaleux, c'est d'accuser des contribuables, qui disent qu'on ne doit pas payer ce qui n'est pas dû.

Vous aurez beau faire chut! chut! vous ne couvrirez pas la voix de la conscience publique!!

TIMON.
(La suite à un prochain numéro.)

Il y a six ans que M. Gauguier reproduit, à chaque session nouvelle, avec une imperturbable persévérance, sa proposition sur les fonctionnaires publics. Naguère encore, il demandait qu'on les exclût tous de la chambre. Aujourd'hui, il se borne à demander la retenue du traitement pendant la durée des sessions. C'est un assez pauvre remède à la corruption qui nous ronge, et la chambre le comprend bien elle-même, car ses débats n'ont porté que sur des questions qui dominent la proposition.

Mais d'abord constatons ceci. Il est déplorable qu'on en soit venu à cette nécessité de discuter froidement les moyens de prévenir la corruption parlementaire, mais rien n'est plus indispensable. Les avis de la presse, les défiances des électeurs, les expériences répétées que font ceux-ci à leurs dépens, rien ne suffit plus pour prévenir le trafic des votes, la spéculation des consciences. Les statistiques sont éloquentes sur ce point. On pourrait en donner de curieuses sur une foule de transactions scandaleuses. Ces transactions sont presque toujours passées entre le pouvoir et des députés-fonctionnaires qui stipulent d'abord pour quelques électeurs, directeurs des votes de l'arrondissement électoral, et par là ils s'assurent la réélection, puis pour eux-mêmes, en acceptant de l'avancement, ou bien une place lucrative s'ils n'en avaient pas encore.

La statistique suivante que publie un journal est utile à lire:

La chambre des députés compte dans son sein 6 ministres, 1 sous-secrétaire-d'état, 10 membres de la cour de cassation (6 conseillers, 1 procureur-général et 3 avocats-généraux), 5 premiers présidents de cours royales, 3 présidents de chambres, 17 conseillers de cours royales, 5 procureurs-généraux, 5 avocats-généraux ou substitués de procureur-général, 12 présidents de tribunaux, 4 juges, 3 procureurs du roi, 3 substitués, 2 juges de paix, 3 maîtres des comptes, 3 référendaires, 8 conseillers-d'état, 1 maître des requêtes, 1 auditeur, 2 ambassadeurs, 3 secrétaires-généraux, 9 directeurs de ministères, 2 sous-directeurs, 1 membre du conseil de l'amirauté, 1 membre du conseil royal de l'Université, 7 conseillers ou secrétaires-généraux de préfecture, 1 administrateur des Gobelins, 1 caissier-général de la caisse d'amortissement, 7 ingénieurs, 4 bibliothécaires, 1 administrateur du Conservatoire des arts et métiers, 1 directeur de l'octroi, 2 administrateurs des biens de la famille royale, 1 maître de postes, 6 lieutenants-généraux employés, 2 maréchaux-de-camp employés, 4 colonels employés, 14 officiers attachés à la maison du roi, 2 chefs de bataillon, 3 capitaines, 2 intendants-militaires, 1 capitaine de corvette.

Total des députés-fonctionnaires, 166, c'est-à-dire plus du tiers de la chambre qui compte 459 membres.

Sur ces 166 fonctionnaires, 31 seulement appartiennent à l'opposition, et il faut se hâter de dire que 23 sont des magistrats inamovibles, un seul excepté, M. Delespaul; 2 sont militaires, 2 conseillers-d'état, 1 ingénieur, 2 conseillers de préfecture, et enfin 1 directeur-général. Tout le reste est acquis au ministère. Enfin, parmi les députés fonctionnaires, 78 ont obtenu leur place par la députation, ou ont été promus à des fonctions supérieures.

Apparemment ces chiffres ont leur valeur, et tout le langage de M. Villemain n'en détruira pas le sens. À peine le cinquième des fonctionnaires publics appartient au parti de l'opposition. Dira-t-on que c'est un pur effet du hasard, que le contraire pourrait avoir lieu? la dépendance des fonctionnaires n'est-elle pas bien prouvée par ces rapprochements? Mais quel remède apporter à ces abus? Si vous déclarez les fonctions publiques incompatibles avec le mandat de député, on vous crie que vous chassez de la chambre les spécialités. Il faut donc, non pas seulement supprimer le traitement des fonctionnaires pendant les sessions, comme le veut M. Gauguier, mais encore accorder une allocation à tous les députés sans exception pour les indemniser des frais qu'exige le séjour de Paris; cela n'empêchera pas de déclarer l'incompatibilité de certaines fonctions inférieures avec le mandat électif.

La suppression du cens d'éligibilité, demandée par M. Berville, serait encore un moyen de pallier les vices de l'organisation du représentatif en France, et de recréer pour quelques années le système actuel; mais le seul moyen d'en finir avec ces abus qui sont si fréquemment des scandales, c'est la réforme électorale telle qu'on la demande dans les pétitions qui circulent par toute la France. Avec cette réforme, les ignobles trafics qui discréditent le parlement disparaîtront, parce que les marchands de votes seront balayés du temple législatif. Et si on doute que cette voie soit aujourd'hui la seule qui reste à suivre, nous rappellerons qu'à chaque nomination d'un député à des fonctions publiques, les électeurs ne repoussent pas dans la vie privée ce député, soumis à la réélection, et qu'au contraire, presque toujours ils le renvoient au Palais-Bourbon.

Chronique Lyonnaise.

CONSTRUCTION DE L'ENTREPOT GÉNÉRAL DES LIQUIDES, A PERRACHE.

Deuxième adjudication des travaux.

Les travaux à adjudger sont ceux ci-après, savoir:

Maçonnerie.....	72,000 f.
Charpente.....	23,600
Plâtres, briques, etc.....	17,000
Serrurerie, fers.....	4,000

Total..... 116,600

AVIS.

Mardi 3 mars prochain, à une heure de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-dessus désignés.

L'adjudication sera faite séparément pour chaque nature de travaux. Elle aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront remises, séance tenante, entre les mains de M. le maire.

Les soumissions seront faites sur papier timbré; une fois déposées, elles ne pourront être retirées.

Les rabais seront stipulés à tant pour cent de chacun des prix estimatifs portés aux devis de l'architecte; chaque soumission ne devra faire mention que d'une seule espèce de travaux.

L'adjudication sera tranchée, pour chaque devis, en faveur du soumissionnaire qui aura fait l'offre la plus avantageuse, pourvu toutefois qu'il présente les garanties nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Les devis et les cahiers des charges, clauses et condi-

pas auxquelles les adjudications auront lieu, sont déposés à la mairie, bureau de l'architecture, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

GYMNASÉ ÉQUESTRE FRANCONI.
Lundi 10 février.

Manœuvres, Luites et Jeux mozambiques. terminés par une *Chasse au Chat-Tigre et le Boléro de Cadix*, par Mme V. Franconi.
La Leçon d'Équitation, par M. et Mme L. Franconi.
La Noce de Village, par M. Bastien.
Forch, cheval dressé par M. L. Franconi.
M. Redisha, grotesque anglais.
Les Deux Chinois.
Mme Mathias, par la jeune Caron.
Intermèdes des clowns.
Exercices divers.
Jeudi 13, la clôture.

LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

99 bis. — Par M. Joanny Bruyat, artiste dramatique.
Mme Thimonnier veuve, 3 f. — M. Bret, huissier, 2 fr. — Guyot, tailleur, 2 f. — Dominique Simian, 2 f. — Laffitte, 2 f. — Serrier, 2 f. — Richard, clerc du bureau de Lyon, 3 f. — Didier, avocat, 5 f. — Gondret, propriétaire, 5 fr. — Proxin, docteur-médecin, à Couzon, 2 f. 25 c. — Potalier frères, 2 f. — Guinard, 2 f. — Mme Cherblanc née Bouchard, 3 f. — Michaud, maître plâtrier, 2 f. — A. Devigne, négociant, — 5 f. — Guy frères, bijoutiers, 5 f. — Deceur, docteur-médecin, 3 f. — Dublan, 2 f. — Dupont, 5 f. — Arnaud, 3 f. — Roux, 2 f. — Un anonyme, 1 f. — Petetin, 5 f. — Camille Guinan, 5 f. — Esbrayat, 2 f. — P. Teissier, 2 f. 50 c. — A. Hermamy, 1 f. — Besancenot, artiste, 2 f. — Aniel, artiste, 2 f. — Finart, artiste, 5 f. — Furcy Dècle, 2 f. — René Dècle, 2 f. — B. Esse, 2 f. — Adam K... 5 f. — Bouzeville, artiste, 2 f. — Claudius Verdeltet, artiste, 2 f. — Roland, artiste, 5 fr. — Edmond Chalon, artiste, 1 f. — Saint-Denis, artiste, 2 f. — Buycet, artiste, 2 f. — Germain, artiste, 50 c. — Adrien, artiste, 1 f. — Gagnon, artiste, 1 f. — Ducouret, artiste, 5 f. — Pougin, artiste, 1 f. — Montémart, artiste, 1 f. — Beurre, bottier, 1 f. — Gygne, tailleur, 5 f. — Bley, 2 f. — Blot, 1 f. — Cundell, 1 f. — Gondard fils, 5 f. — Bramt, 1 f. — Brun, 3 f. — Forêt, 1 f. — Decker, 3 f. — Un anonyme, 2 f. — Parot, bottier, 1 f. — Guinard, 2 f. — Leudner, 1 f. 50 c. — B. Teissier, 1 f. 25 c. — Un anonyme, 1 f. 50 c. — Un anonyme, 1 f. — Guvrad, 50 c. — Bertaud, 2 f. — Desbrières, artiste, 2 f. — Vigny, artiste, 1 f. — Sandélon, 2 f. — Rousseau, 1 f. — Un anonyme, 5 f. — Cherblanc, 1 f. — J. M. Blanc fils, 2 f. — André, 2 f. — Ogier, 2 f. — Nigon, 1 f. — Chalamay, 2 f. — A... 2 f. — Un anonyme, 1 f. 45 c. — A. Sage, 3 f. 75 c. — Pralon, 50 c. — Robrez, 2 f. — Vouillon, 50 c. — Ballan, 2 f. — Schustz, 75 c. — Bomillier, 2 f. — Baptiste, 1 f. 50. — J. Larmarad, 3 f. — Un anonyme, 3 f. — Treynoux, 50 c. — Charvai, 1 f. — Bergeron, 1 f. — Besson, 5 f. — Colombard, 5 f. — Thiébaud, 3 f. — Roche, 2 f. — Murat, artiste, 2 f. — Un anonyme, 3 f. — Lhoost, 1 f. — Luigini, 1 f. — Mercier, 1 f. — Page, 1 f. — Mlle Joly, 3 f. — Total, 225 f. 95 c.

No 70. — Par M. Jules Bourcier.
MM. Jules Bourcier, 20 f. — Un inconnu, de Paris, 5 f. — Teste Lebeau, Guyon et Olivier, 30 f. — Reynaud-Sabran, 50 f. — F. Faure, 25 f. — Ray et Fournet, 50 f. — L'agence de la compagnie royale, 25 f. — C. Bied-Charreton et Ce, 20 f. — Vigne et Sirry, 50 f. — Moly, T. Torner et Dumont, 20 f. — Geoffroy-Morel, 5 f. — Sessel et Barras aîné, 20 f. — Mantelin et Neyron, 20 f. — Farge et R., 10 f.
Total, 350 f.

No 170. — Par M. Lortet.
(3^e versement.)
MM. Blanc, 2^e fois, 5 f. — Un habitant d'Oullins, 5 f. — Sequin, 20 f. — Sarraus, 5 f. — Chesne, 20 f.
Total, 55 f.

Total de ce jour.	635 f. 95 c.
Listes précédentes.	4,307 52
Total jusqu'à ce jour.	4,943 47

Paris, 7 février 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Par ordonnance royale insérée aujourd'hui au *Moniteur*, M. Bourcier, ancien procureur du roi au Mans, destitué par le ministère actuel après les troubles de cette ville, est réintégré dans ses fonctions. M. Bourcier avait été coupable en cette circonstance d'une grande modération, et les concessions que le conseil municipal et lui avaient cru devoir faire à la population aveuglée n'avaient pas trouvé grâce devant le ministère du 12 mai. Aujourd'hui M. Bourcier rentre dans ses fonctions. Nous louerons le 12 mai de ce repentir, un peu tardif, il est vrai. Mais de deux choses l'une : si M. Bourcier était coupable, pourquoi l'avoir destitué ? si on lui fait sincèrement amende honorable, pourquoi M. Petit de Bantel, préfet de l'Arriège, l'auteur des abominables massacres de Foix, est-il encore nanti de sa préfecture ?

— Le projet de dotation perd chaque jour du terrain. Les recommandations des électeurs de ne pas voter cette loi, qui viole les ordonnances contre la mendicité, arrivent en grand nombre à Paris, et bon nombre de députés n'osent plus donner leur suffrage à la demande de dotation. Le nouveau pamphlet de M. Cormenin n'est pas de nature à changer ces heureuses dispositions. C'est l'événement du jour, et on ne pouvait mieux reproduire la pensée de chacun.

— La famille d'Orléans a juré de nous coûter cher en l'an de grâce 1840. Comme si ce n'était pas assez de la dotation de 500,000 f. et des autres 500,000 f. d'épingles qu'on nous demande, M. le préfet de la Seine vient de donner avis au conseil municipal de Paris qu'il aurait prochainement le baptême de M. le comte de Paris. On croit qu'il sera demandé un million pour faire les frais de cette cérémonie. Peu de temps après, ajoute-t-on, on demandera encore 500,000 f. pour les fêtes dont le mariage de M. de Nemours sera l'occasion. De l'argent, de l'argent, toujours de l'argent ! voilà le gouvernement à bon marché qu'on nous avait promis.

— Il paraît que plusieurs des malheureux légionnaires qui depuis si long-temps sont en instance pour obtenir l'arrière qui leur est dû, viennent d'écrire à M. le duc de Nemours pour le supplier de renoncer à la dotation demandée en sa faveur, attendu, disent-ils, que le capital de cette dotation serait plus que suffisant pour acquitter envers de pauvres soldats la dette que l'État a contractée envers eux. On ne pense pas que M. de Nemours réponde à cette lettre.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 FÉVRIER.

La rente a été un peu lourde pendant toute la bourse. A Tortoni les premières affaires ont été faites à 81 45, puis on a donné à 81 42 1/2; le premier cours au parquet a été 81 40. Pendant toute la bourse, la rente est restée à 81 40, tantôt offerte, tantôt demandée. On a même fait au parquet 81 45, mais une seule fois et pour une seule partie de 1,500 f. de rentes. Après ces cours, la rente a fléchi et elle s'est maintenue en baisse jusqu'à la fin de la bourse. Elle a fermé au parquet à 81 35. A quatre heures elle était demandée à ce prix.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 février 1840.

M. DE L'ESPÉE succède à M. Gauguier, et soutient les conclusions du rapport. M. Maurat-Ballange soutient, au contraire, la proposition de M. Gauguier; il repousse les objections présentées contre elle.

M. BERVILLE : Messieurs, il y a ici deux questions : question d'argent, question d'incompatibilité. La première question n'est que très-secondaire en présence de la seconde. On propose d'enlever au trésor d'un côté ce qu'on lui rendra de l'autre. Il gagnera d'un côté en ne payant pas le traitement des fonctionnaires députés, mais il perdra d'une autre part l'indemnité que tous les députés recevront. Je ne comprends pas bien ce que les contribuables pourront gagner à cela. Mais il y a une autre question, c'est celle de l'incompatibilité. La commission l'a étudiée; la presse s'en est emparée aussi.

Ce qui inquiète, c'est la crainte que l'indépendance des députés fonctionnaires ne soit pas entière. Mais faut-il vous citer des faits ? Dans la discussion de la loi de disjonction, quels ont été les adversaires les plus résolus du projet qu'ils sont parvenus à faire rejeter ? Un procureur général et un avocat-général. Dernièrement, dans ce combat parlementaire, qu'on a nommé improprement, selon moi, la coalition, le parti qui était hostile au ministère comptait plus de fonctionnaires publics que l'autre partie de la chambre.

Si l'on disait seulement que tant que dure son mandat le député fonctionnaire ne peut pas obtenir d'avancement, je n'y serais point contraire; mais dans la proposition il y a bien plus, il y a une suspicion, il y a une déclaration d'indignité contre toute une classe de citoyens. C'est contre cette indignité ainsi prononcée que je m'élève.

M. JAUBERT : Messieurs, l'ensemble de mes opinions ne me porte pas vers la proposition de M. Gauguier; comment donc se fait-il que moi aussi je suis amené à dire : il y a quelque chose à faire ?

Je vais l'expliquer naïvement à la chambre. Je n'avais pas l'intention de parler dans ce débat. C'est le discours de M. Berville qui me fait monter à la tribune.

Messieurs, j'ai toujours voulu que le gouvernement fût fort, que l'administration fût forte. C'est ce que je demande aujourd'hui plus que jamais.

M. Gauguier a dit que les fonctionnaires publics étaient trop dans la dépendance du gouvernement; M. Berville a dit que les fonctionnaires publics jouissaient de la plus grande indépendance. Eh bien ! je me suis plaint toujours, quant à moi, du genre d'indépendance, remarquez bien mon expression, du genre d'indépendance que les fonctionnaires se sont arrogés. (Exclamations diverses. — M. Dupin prend des notes.)

Je ne leur conteste pas le droit d'examiner avec conscience et maturité toutes les questions; mais je dis que quand on a accepté des fonctions publiques, c'est-à-dire une délégation de confiance du gouvernement, il n'est pas permis de venir faire de l'opposition au gouvernement. (Exclamation. — Longue rumeur.) Et je dirai aux fonctionnaires : Personne ne vous y force. Choisissez dans l'intérêt de la dignité du gouvernement et de la chambre; choisissez pour ne pas répandre dans le pays des idées d'instabilité perpétuelle et de péle-mêle qui est notre principale plaie. Choisissez, pour qu'il se forme dans le gouvernement deux grands partis : le parti du gouvernement et le parti de l'opposition. Je ne concevais pas que les honorables membres qui siègent de ce côté (l'orateur désigne la gauche) refusassent de donner une adhésion complète à mes paroles. (M. Odilon Barrot fait un signe d'assentiment.)

Si l'on pose en principe que le fonctionnaire public, comme député, est en quelque sorte inviolable, il en résulte que les députés fonctionnaires sont les hommes les plus dangereux pour les ministères. (Rire général.)

Après une courte réponse de M. le ministre de l'instruction publique, M. Barrot demande la continuation à demain, et la séance est levée à six heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 7 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A deux heures et un quart la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE dépose sur le bureau des pétitions de plusieurs communes de son arrondissement qui demandent la réforme électorale.

M. LE PRÉSIDENT : Ces pétitions seront renvoyées à la commission.

M. BOUDET s'excuse sur l'état de sa santé de ne pouvoir encore assister aux travaux de la chambre.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la proposition Gauguier.

M. DOZON s'attache à réfuter M. Maurat-Ballange dans la partie de son discours relative au cumul du traitement de fonctionnaire avec le mandat de député et l'exercice de ce mandat. Il cite un décret de l'empereur qui assimile à l'absence pour cause de maladie ou de service extraordinaire l'absence d'un fonctionnaire public appelé à siéger au corps législatif. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, selon lui, que le nombre des fonctionnaires aille toujours en croissant dans la chambre; les dernières élections en ont fait sortir 24, et n'en ont envoyé à la chambre que cinq ou six nouveaux.

M. DE TRACY : A la séance d'hier j'avais demandé la parole pour réfuter une allégation de M. de l'Espée. Depuis lors, la discussion a pris une extension que je ne regrette pas et dont je ne suis pas surpris. Chacun comprend qu'il ne s'agit de rien moins que de la vérité, de la réalité, de la sincérité du gouvernement représentatif.

A peine la discussion ouverte, une grande variété de systèmes, un grand nombre de concessions diverses ont été faites. Il est curieux de voir sur un même sujet tant d'opinions différentes; mais ce qui n'est pas peu significatif, c'est que chacun termine l'exposé de son système par cette formule : *Il y a quelque chose à faire.* (Mouvement.) Il y a donc un mal réel.

Ne semble-t-il pas que nous assistions à une consultation sur un malade ? Je ne me crois pas un grand médecin, mais qu'on me permette de soumettre mes observations.

Ici M. de Tracy dit que dès que le pouvoir exécutif intervient dans les élections, le gouvernement représentatif est faussé dans sa base. Le tort de la chambre a toujours été de ne pas s'enquérir avec assez de sévérité des influences illégitimes exercées par le pouvoir sur les élections. Plus que personne, je veux, dit l'orateur, que le pouvoir soit entouré de respect, mais je blâme hautement les administrations qui se sont succédées d'avoir fait intervenir les fonctionnaires dans les élections, et d'avoir ainsi compromis leur considération et leur indépendance. Je n'accuse pas le ministère actuel d'avoir de pareilles intentions.

M. de Tracy déclare qu'il sera partisan de l'extension du droit électoral; mais il se contenterait du système actuel, si on lui garantissait que le corps électoral tel qu'il existe sera toujours à l'abri des influences ministérielles. Quant aux mesures demandées, il croit qu'il serait préférable de renvoyer la proposition à la commission avec les amendements. (Très-bien !)

M. ODILON BARROT (qui a demandé hier la parole pour aujourd'hui) : Je n'ai plus rien à dire.

M. DUBOIS (de Nantes) : Je monte à la tribune avec un certain embarras, et c'est pour soutenir une espèce de gageure que je viens présenter des observations.

Comment se fait-il qu'une proposition qui n'a aucune sympathie dans la chambre, ni dans la commission, ait eu un pareil succès ?

M. GAUGUIER : Je demande la parole. (On rit.)

M. DUBOIS : Ce succès, comment l'expliquer ? J'ai appartenu depuis dix ans à l'opposition. Il est possible que je prête une conviction faible à un gouvernement faible lui-même. (Longue et bruyante agitation.) J'explique ma pensée...

Voix diverses : Elle est assez claire !

M. DUBOIS : Après tant d'agitations, le pouvoir a dû être ébranlé; je dis qu'il serait à désirer qu'un pouvoir plus fort saisit le gouvernement. (Nouvel bruit et rires.) Oui, j'ai désiré un gouvernement plus fort au milieu de la crise, et j'en appelle un plus fort de tous mes vœux. (Nouvelle et bruyante interruption.)

M. DUBOIS se retourne vers le bureau en réclamant du président un peu de silence; puis il paraît gesticuler en regardant la droite. J'ai été pendant dix ans, reprend-il, dans l'opposition; mais si demain un pouvoir plus fort arrivait aux affaires, je serais encore de l'opposition. Aujourd'hui, je suis ministériel. (Hilarité.)

A gauche : Il y paraît.

M. MAUGUIN : Jusqu'à nouvel ordre.

M. DUBOIS : J'admets certaines interruptions, mais il en est qui dépassent le droit parlementaire, et que je ne puis tolérer.

M. MAUGUIN : Vous avez dit que vous étiez ministériel; j'ai répondu : *Jusqu'à nouvel ordre.* J'ai voulu dire, jusqu'à l'avènement d'un ministère plus fort. (On rit.)

M. DUBOIS examine la nature des fonctions de ceux qu'on veut éliminer de la chambre, et dit qu'il n'y en a que quatre ou cinq qui soient politiques; ce sont celles des secrétaires-généraux, confidents obligés des ministres, et qui se retirent avec eux. Sont-ce ces quatre ou cinq fonctionnaires qui font la majorité ? sont-ce ces fonctionnaires qu'on achète ? Non, certes, et il se fait d'autres marchés.

Mais il est d'autres fonctions qui rentrent dans un ordre d'incompatibilités que j'admets : ce sont les présidences. Celles-ci doivent toujours être remplies.

M. DUBOIS demande qu'un amendement vienne préciser ces incompatibilités. En attendant il vote contre la proposition.

M. O. BARROT : J'avais demandé hier la prorogation de la discussion, parce que la pensée de votre commission n'avait pas été exposée. La commission aurait été bien imprudente, si elle avait touché sans motif à cette question si brûlante. Elle a voulu provoquer cette question, non pour vous pousser de nouveau à un avortement, mais parce qu'il en est qui, lorsqu'elles sont arrivées à leur maturité, se poussent d'elles-mêmes, et que la question soulevée ne peut sortir d'ici sans une solution quelconque. (On rit.)

Il existe aujourd'hui dans la chambre un parti intermédiaire. Si ce parti n'agit pas, s'il veut résister, il y aura entre les deux extrêmes un abîme qui ne pourra se combler que par une révolution. Eh bien ! l'occasion s'en présente. Pour moi, je ne suis pas de ceux dont la maxime politique est celle-ci : *Tout ou rien*; j'accepte toutes les améliorations, et je dis : C'est toujours un pas de fait. (Très bien !)

A propos de la proposition de M. Gauguier, j'ai cherché s'il n'y avait pas quelque chose à faire. Dans la position d'un fonctionnaire député, n'y a-t-il pas en lui des causes qui font que sa situation est autre que celle des autres députés ?

M. PISCATORY : Je demande la parole.

M. BARROT : Telle est ma pensée intime. Cette pensée intime, elle est favorisée par des exemples éclatants. Si les fonctions étaient toujours le prix d'un grand mérite, rien ne serait plus légitime; mais il s'établit entre les députés qui veulent des fonctions publiques et le pouvoir des relations intimes qui tendent à dénaturer le gouvernement représentatif.

Nous avons commencé en 89 par une révolution sublime; tout le monde y a mis la main. Il n'y avait ni grades ni fonctions à envier; et il avait la mort sur les échafauds et sur les champs de bataille. Plus tard le gouvernement représentatif s'est établi, et les fonctions se sont multipliées. Ce grand nombre de fonctions donne à ceux qui en sont investis une influence qui devient fatale à la vérité du représentatif. Le fractionnement de nos collèges électoraux a eu aussi le malheureux résultat d'augmenter encore cette influence. Voilà pourquoi nous avons 170 fonctionnaires à la chambre. Ce mal allant toujours croissant, non pas seulement la liberté, mais le pouvoir est impossible. (Mouvement.)

Il ne faut pas considérer chaque collègue en particulier; un collègue peut choisir un bon député pris individuellement, mais, arrivé à la chambre, il fait cause commune avec le pouvoir qui le protège et qui le protège.

Je ne demande pas, comme M. Jaubert, que tout fonctionnaire soit brisé parce qu'il est indépendant; mais je ne me dissimulerai pas que telle ou telle opposition, de la part d'un fonctionnaire, détruit, affaiblit peu à peu le pouvoir. Il faut que l'action ministérielle s'exerce librement; mais il ne faut pas qu'elle descende dans tous les degrés de la hiérarchie. (Murmures au centre.)

Je reviens à ce fait qui a mérité toute la sollicitude de la chambre, qui a motivé la proposition de M. Gauguier. La proposition sera-t-elle un remède ?

L'orateur continue.

M. CHARMAULE fait distribuer l'amendement suivant :
« A partir de la prochaine législature, l'incompatibilité »

sultant du premier paragraphe de l'art. 65 de la loi du 9 avril 1831 sera étendue aux premiers présidents et procureurs-général de cours royales, aux présidents et procureurs du roi des tribunaux de première instance, à tous les membres des tribunaux de première instance composés de trois juges seulement, aux chefs de division et de bureau des divers ministères, aux lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp commandant les divisions et les départements, aux colonels en activité de service, aux ingénieurs en chef des départements, aux recteurs des académies et aux personnes recevant un traitement de la liste civile ou des princes.

La séance continue.

Faits Divers.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 16 janvier :
ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE.

Une lettre écrite de Norwalk (Cl.), lundi dernier, et annonçant qu'à dix heures du soir un steamboat était en feu à quelques milles de cette place, avait jeté l'alarme et l'anxiété dans la ville de New-York, quand les détails suivants, apportés par le *Nemrod* de Newport, sont venus confirmer toutes mes appréhensions, et dépasser, par la terrible réalité des faits, toutes les terreurs de la pensée.

Le magnifique steamboat *Lexington*, parti d'ici lundi dernier, à trois heures du soir, pour Stonington (route de Boston), avec environ 175 passagers à bord, se trouvait, vers les sept heures, à deux milles de l'endroit nommé Faton's-Neck, quand le feu prit dans une grande quantité de balles de coton, placées sur le pont, près de la cheminée.

Les efforts faits aussitôt pour éteindre le feu ayant été inutiles, le capitaine fit diriger le steamboat vers la terre. Mais, avant qu'on l'eût atteinte, une telle panique s'était répandue à bord, que les passagers mirent à l'eau les trois barques dont était pourvu le steamboat, et le firent si malheureusement que ces barques furent renversées par la rapidité de la marche et coulèrent immédiatement avec tous ceux qui les remplissaient.

Le bateau de sauvetage (*life boat*) fut pareillement mis à l'eau, mais il s'engagea sous les roues et disparut comme les précédents. Les malheureux qui s'étaient précipités dans ces diverses embarcations flottaient à la surface, les uns sans résistance, les autres soutenus à l'aide de *life preservers*.

Peu de minutes après, la machine à vapeur s'enfonça, et ne pouvant plus fonctionner, s'arrêta. La scène qui eut lieu alors ne saurait être dépeinte. Il était environ trois heures du matin. Le feu, éclaté au centre du steamboat, coupait toute communication entre l'arrière et l'avant, et les passagers poussaient des cris de désespoir, jusqu'à ce qu'enfin, atteints par les flammes, ils furent contraints de s'élaner à l'eau de toutes parts, les uns sur des balles de coton, les autres sur les premiers débris qui se rencontraient.

Le capitaine Chester Hilliard, de la bouche duquel ont été recueillis ces détails incomplets et hâtifs, fut assez heureux pour pouvoir saisir une balle de coton avec un *des firemen*. Il resta sur cette balle jusqu'au mardi matin, à onze heures, où il fut recueilli par le sloop de Southport *le Merchant*. Son compagnon était mort de souffrance à ses côtés. Deux autres passagers, un *fireman* et le pilote du steamboat, ont été aussi recueillis, mais dans un état d'insensibilité complète.

Le froid était intense, et l'on croit que les trois hommes recueillis par le *Merchant* sont les seuls qui restent vivants des 150 ou 200 passagers! Cependant on ne peut encore avoir de certitude précise à cet égard. Tous les efforts que les habitants de Southport et du voisinage ont pu faire pour porter secours aux naufragés, ont été rendus vains par la glace qui fermait leur port.

Le capitaine Hilliard, si miraculeusement échappé à cet horrible désastre, est un des capitaines de la ligne de paquebots *Louisiana-Mississippi*, et commande le navire portant ce dernier nom.

Variétés.

EXPOSITION

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE LYON. — 1839.

(6^e et dernier article.)

DUCLAUX. — DUBUISSON. — DE LANSAC. — LEPAULLE. — PERROT. — ISABEY. — MOZIN. — WILD. — REGNY. — FRANCIA. — PHILIPPE BENOIST. — SEBRON. — COUTURIER. — RENOUX. — PHARAMOND BLANCHARD.

(Nature morte et fleurs.)

RENÉ. — SAINT-JEAN. — REMILLEUX. — REGNIER.

(Aquarelles.)

LOUIS DAVID. — CHAMPIN. — HUBERT. — SOULÈS. — LATTEUX. — SIMÉON FORT. — GIRARD.

(Sculpture.)

ETEX. — DEBAY. — GECKTER. — FLACHERON. — BARRE FILS. — DE RUOLZ. — CHAVANNE.

M. Duclaux est un peintre d'animaux original et vrai : il est de plus dessinateur consciencieux, et pousse jusqu'à la fidélité la plus scrupuleuse l'imitation de la nature. Son Taureau est une belle étude, d'un dessin très-correct et d'une vérité de ton qui approche de la réalité à s'y méprendre; le pelage est surtout rendu avec une adresse d'exécution et une suavité de touche qui n'excluent point la simplicité et la naïveté dans l'attitude et les contours si nobles de cette bête. La vie et le mouvement se font si bien sentir dans les formes de cet animal, qu'on oublie vraiment qu'on est devant une toile, et non point devant un être vivant. Il y a bien à critiquer la direction un peu forcée d'une des jambes de devant; le paysage est aussi, comme à l'ordinaire, d'un ton trop uniformément gris; la figure du berger qui rappelle les vaches, et le chien qui l'accompagne, ne sont pas d'une facture aussi puissante que celle du taureau; mais ce ne sont que des parties accessoires au sujet principal de ce cadre qui est un chef-d'œuvre de naturel.

Cet artiste a été moins heureux dans son tableau des Paysans génois jouant à la morra, que la société a achetée. Les bœufs attelés à la charrette sont lourds de forme et d'un modelé moins bien accentué; il y a de la raideur dans les jambes, surtout dans celles de derrière; les articulations ne sont pas assez étudiées, et le dessin général en est moins sévère que celui du premier tableau. Les deux paysans qui jouent à la morra ne sont pas d'un ton solide et harmonieux; cette partie du premier plan où sont les figures sent trop la peine et la sécheresse, elle n'est pas d'un coloris aussi agréable et aussi vigoureux que celui de la charrette et de son couple. Le ciel est d'un joli ton, mais le fond représentant la ville de Gènes est fait avec trop de laisser-aller. Son Repos d'animaux est une petite composition bien entendue et d'une couleur charmante, qui rappelle heureusement le genre du Hollandais Berghem. Ce groupe de vaches est délicieusement posé et repose bien paisiblement; les allures sont simples, naïves et d'un dessin irréprochable; le cheval qui est au premier de ces animaux est d'une forme bien étudiée, le fond

d'une bonne exécution. Toute cette toile est d'un effet séduisant par le fini et l'exactitude de l'imitation.

Si Vue prise aux environs de Lyon, que la société a achetée également, est réussie avec plus de bonheur que ce qu'il fait ordinairement; elle est d'une bonne couleur. Il y a de l'étendue et de la profondeur dans cette toile à laquelle il a su donner un style grandiose; ce chemin rocailleux est bien rendu, ces deux mulets qui le gravissent sont bien dessinés et bien ajustés. Le site a un aspect sévère de lignes et de contours qui rappelle la nature si caractérisée de quelques pays des environs de Rome.

M. Dubuisson paraît s'adonner presque exclusivement à la peinture d'animaux, dans laquelle il excelle, tout en se créant une manière qui n'a aucun rapport avec celle de M. Duclaux. Nous lui reprocherons cependant de ne pas finir avec assez de soin, et de ne pas apporter assez de fidélité dans l'imitation de ses chevaux, parce qu'il a trop de confiance dans son imagination et dans sa facilité de pinceau. Des trois tableaux qu'il a exposés, le plus important, sans contredit, est son Attelage normand déblayant des bateaux pêcheurs à marée basse. La composition en est fort bien entendue; les chevaux sont d'un très-bon dessin, et dans des attitudes très-réelles; les figures sont aussi bien posées et largement exécutées; mais l'ensemble de cette vue papillote un peu, parce que la lumière est distribuée avec trop de profusion, et frappe dans tous les sens ces personnes et ces chevaux. Il n'a pas pris un parti assez franc; son ciel nuageux et brumeux, percé par le soleil, motive bien en quelque sorte cette distribution de la lumière uniformément à gauche et à droite; mais ce n'est pas d'un effet très-agréable. Ce sont de légères imperfections qui n'ôtent rien à l'originalité et au mérite d'exécution de la peinture qui est à la fois tiède et brumeuse, légère et traversée de grandes ombres, comme le miroir d'un canal.

Les Chevaux à l'abreuvoir, voilà une étude consciencieuse faite d'après nature, d'un dessin très-correct et d'une couleur excellente.

Le Relais de poste est bien inférieur à ces deux tableaux; l'exécution manque de vigueur et de solidité de ton. Tout est sur le même plan, et l'on est inquiet de voir cette diligence enfoncée dans les maisons d'où elle semble ne pouvoir jamais se dégager. Les terrains poussiéreux du devant sont trop nus et pas assez meublés; les chevaux ne sont pas parfaitement dessinés. M. Dubuisson néglige trop les articulations, et laisse trop sentir la fougue et le laisser-aller de son pinceau. Il est cependant arrivé à un degré de talent trop remarquable pour négliger d'atteindre à la perfection, en cherchant avec plus de soin les détails des formes anatomiques et la pureté du trait.

Il n'est personne, artiste ou amateur, qui n'ait jeté les regards sur un Abreuvoir par M. de Lansac, et sur son Cuirassier français devant une auberge espagnole. La première de ces deux toiles est une charmante composition de six chevaux groupés autour d'un abreuvoir, dans les mouvements les plus naturels et les plus variés. Le coloris est d'une finesse et d'une vérité étonnantes. Il y a bien quelque rapport entre cette facture et celle de Decamps, qui est un homme si habile; mais le résultat en est excellent. Il est fâcheux d'avoir à faire quelques petits reproches sur la correction du dessin; ainsi le cheval bai, sur la droite, a une jambe de derrière beaucoup trop longue; celui qui est sur la gauche a le train de derrière beaucoup trop lourd pour le train de devant, et le raccourci de la croupe n'est pas très-bien rendu; le cheval alezan a la tête un peu pointue et les oreilles trop rapprochées; les yeux sont trop proéminents à presque toutes les têtes de ces chevaux, surtout au cheval blanc qui boit, et dont la tête vue de face offrait de grandes difficultés d'exécution, à cause du raccourci. Mais nous donnerons des éloges sans restriction au cheval bai marron foncé, ainsi qu'à son cavalier, pour sa pose vraie et son modelé parfait.

Malgré ces petites imperfections, ce tableau, acquis par la société, est une œuvre remarquable par une touche large, harmonieuse et pleine de sentiment. Il fera bien des envieux au tirage prochain.

Le Cuirassier français, du même artiste, est d'une excellente facture, figure et cheval. La jeune fille offrant à boire au cavalier est bien traitée et d'un joli coloris. Dans l'encoignure de l'auberge se trouve un groupe d'hommes du peuple admirablement posés et dessinés, avec cette attitude fière et noble des Espagnols, et d'une peinture très-vigoureuse.

M. Lepaulle a bien des études à faire avant d'arriver à peindre les chevaux avec cette pureté de contours et cette richesse de ton qu'on admire surtout chez M. de Lansac. Il a exposé deux chevaux effrayés par un épervier. Celui vu de profil est d'un type presque satisfaisant comme dessin et couleur, mais l'autre est bien médiocre; il a l'air décharné, ce qui est dû à l'exagération de la charpente ossuse, et tous les deux sont peints avec trop de *chic* et de convention.

Parmi les artistes qui ont exposé des marines, M. Perrot tient assurément le premier rang. Sa Vue d'Attrain (golfe de Salerne) est une de ces pages consciencieuses que tout le monde a admirées. Il comprend parfaitement le mouvement des vagues; ses eaux sont d'une bonne couleur, les personnages de sa chaloupe d'une excellente exécution, et les fabriques et les rochers au pied desquels viennent se briser les flots, d'un bon dessin et d'une peinture riche et vigoureuse de ton; le ciel est rempli de transparence et a beaucoup de profondeur. Tout ce tableau est composé et traité avec une hardiesse de pinceau et une largeur de touche qui plait singulièrement.

Sa Vue du Havre est un tableau qui mérite les mêmes éloges que le précédent, et qui se recommande par un travail consciencieux et un coloris excessivement fin; c'est la nature même représentée avec sa simplicité et sa réalité. Il a su fort bien rendre l'effet de ce ciel orageux qui déborde sur la ville et tous les détails du mouvement d'un port, ainsi que l'agitation et la légèreté des vagues qui viennent se briser contre le môle.

M. Isabey est un artiste de talent et d'une réputation faite. Il a une dextérité et une ficelle de pinceau inimaginables; il connaît parfaitement le grément et tous les mille petits détails d'un vaisseau; il compose bien les vagues, mais il ne leur donne pas une couleur assez vraie. Son intérieur d'un port est une toile d'un aspect séduisant comme adresse d'exécution et comme forme; mais les eaux ressemblent à de la crème battue que coloreraient de mille nuances les rayons d'un spectre solaire dirigés sur son écume blanche.

M. Mozin est un très-bon peintre, sans manière, consciencieux, et un coloriste exempt d'exagération. Le navire désarmé faisant côte de cet artiste plait surtout par la vérité du ton local, un effet franc, une touche large et facile; ciel fin et d'une transparence extraordinaire, terrains du premier plan traités avec une vérité d'exécution étonnante, figures spirituellement touchées, fermes et fines de ton, ce tableau réunit tout.

Une vue de l'Hôtel de la Marine à Alger, par M. Wild, mérite les plus grands éloges. Cette toile, qui rappelle les Bonington si justement vantés, produit une illusion complète sur l'imagination qu'elle transporte d'un bord sous la zone brûlante de l'Afrique. Vivacité de couleur, soleil brillant, fermes de pinceau, effet piquant, largeur de touche, il y a tout dans ce tableau, où les fabriques, le ciel et les eaux sont admirables de ton. Les figures ne sont qu'indiquées, mais elles le sont gran-

dement. Il y a du soleil sur ces pans de murs, sur ces édifices, et de la solidité sur les pavés irréguliers de ce quai qui forme le premier plan. La seule chose qu'on puisse lui reprocher, ce sont les eaux détaillées trop minutieusement. A part cela, toute cette toile est d'une puissance et d'un éclat merveilleux.

Nous devons à M. Regny trois petits paysages maritimes qui sont charmants : le Palais de la reine Jeanne, la Plage de Margeline à Naples et des Barques à Pouzzole. Ces deux derniers surtout sont exécutés avec finesse de dessin, et sont d'une fort jolie couleur qui rappelle bien cette atmosphère enivrante et le calme de cette mer azurée des environs de Naples, qui vous fait regretter amèrement de ne pouvoir sacrifier la moitié de sa vie pour y passer l'autre, quand on a eu le bonheur de voir une fois ce pays enchanté et si poétique. *Veder Napoli è poi morì*. Si son tableau n'était pas d'une couleur si monotone, il n'y aurait que des éloges à donner à M. Francia pour le *Naufrage de l'Amphitrite*. La composition en est bien entendue, les figures en sont très-bonnes; mais ce ciel morne et lord vous fait trop craindre d'étouffer dans ce paysage. Il y a du pathétique et de l'effet dans cette scène; mais le ton général est trop uniforme et lui donne l'aspect d'une vieille toile.

La Vue du pont d'Avenue en Bretagne renferme de fort jolies parties, traitées avec une grande harmonie de touche et beaucoup de finesse de coloris; mais ces nuages qui passent au-dessus et qui portent la foudre font un rideau trop pesant à ce paysage.

La Vue de Paris prise du Carrousel, par M. Philippe Benoist, serait une fort belle chose égale aux meilleures productions de Canaletti, s'il y avait un peu moins d'uniformité dans la facture, et si les premiers plans étaient moins détaillés, ce qui les fait papilloter un peu. La perspective est très-bien tracée; il y a de l'air et de la profondeur entre ces quais et ces édifices; les eaux et le ciel sont bien rendus. En somme, c'est une belle vue de ville, faite avec conscience, et à laquelle il ne manque qu'un peu de piquant dans l'aspect général.

MM. Sbron et Couturier sont des peintres d'intérieur doués d'un talent remarquable. Le premier a exposé une Vue intérieure de l'église de Fontarabie, en Espagne, d'un très-bel effet et d'une excellente exécution sous tous les rapports; perspective, architecture, personnages, tout est bien rendu. On voudrait se promener sous ces nefs et sous ces arceaux d'un style architectonique noble et sévère, tant il a su donner un cachet de vérité et de relief en même temps que de profondeur aux galeries mystérieuses de ce temple.

M. Couturier a exercé son pinceau sur la reproduction d'un monument peu digne de cet honneur, notre entrepôt des sels, vraie carrière de pierres. Il faut convenir qu'il a traité un sujet aussi ingrat avec une vérité d'illusion et d'optique aussi curieuse qu'un panorama. La perspective de ce chemin voûté, d'une construction si lourde et si pauvre de style, est très-exactement tracée; mais la couleur générale est un peu plombée, seul défaut qu'on puisse reprocher à ce tableau.

Quelle peinture polie, archi-polie et *blaireauté* que cette Vue intérieure du château de Venasque, que la société a achetée de M. Renoux! Nous plaignons sincèrement le sociétaire auquel échoira cette toile si pommadée et si loisante.

Voilà une maladresse de la commission qui, jointe à la faute impardonnable de l'album lithographié, dont les résultats sont si médiocres, comparés à l'énorme somme d'argent dépensée pour une œuvre si pitoyable (1), est capable de priver la société des Amis des Arts de plus de cinquante nouveaux souscripteurs, et de lui en faire perdre au moins cent anciens qui ne sauront que faire d'images aussi infidèles qu'on a la prétention de donner pour des vues de Lyon et de ses environs.

Si cette institution périlite et si les actionnaires décroissent annuellement, à quoi l'attribuer si ce n'est à la présomption et à l'impéritie de la majorité des membres qui composent la commission directrice?

Mais arrivons au but, et hâtons-nous de vous faire passer en revue les quelques toiles qui restent encore. Jetez rapidement un regard sur ces Marchands de fruits au Mexique, par M. Blanchard (Pharamond). Quelle délicatesse de pinceau et quelle finesse de ton dans ce petit paysage, animé avec esprit de ces figures de muletiers et de montagnards aux riches costumes de ces pays! quel effet piquant dans ce petit cadre!

Admirez cette Nature morte, par M. Renié, tableau acquis à la société. Quand nous vous aurons dit que c'est un chef-d'œuvre, vous nous dispenserez d'entrer dans d'autres détails ou descriptions superflues.

Quelle patience et quelle facilité de pinceau doit avoir ce M. Saint-Jean, pour faire avec tant de finesse, de grâce et de légèreté, ces charmants bouquets de fleurs que vous rencontrez disséminés dans la salle! On ne regrette qu'une chose en voyant ces fleurs si naturelles et si bien imitées, c'est qu'elles soient privées de leur parfum. Pourquoi, avec un talent si remarquable et un sentiment de la couleur comme celui qu'il possède, s'amuse-t-il à peindre des lapins et des perdrix qui n'intéressent que les ornithologistes et les zoologistes, en si petit nombre, et n'utilise-t-il pas d'aussi heureuses dispositions sur des sujets plus importants et plus dignes de son pinceau?

Nous classerons, après les fleurs de M. Saint-Jean, celles de MM. Remilleux, Regnier, Redouté, qui, s'ils ne peuvent entrer en lutte avec ce concurrent, n'en ont pas moins un talent des plus remarquables; tous ces tableaux de fleurs sont peints avec transparence et avec une légèreté de ton bien précieuse.

On n'a pas assez d'éloges à donner aux aquarelles de M. Louis David. Cet artiste a poussé ce genre à un degré de perfection inimitable; le dessin et la couleur sont d'un fini et d'une vérité étonnants, dans cette scène de Kléber à la bataille du mont Thabor, et dans son Général de l'armée d'Italie. La composition du premier tableau surtout est admirable d'effet, et cela vaut de la peinture à l'huile. Ce petit paysage du château de Flandrès est ravissant, et les figures posées avec une verde et un esprit merveilleux.

Nous vous citerons une aquarelle monstre de M. Champin, représentant un site de la Provence, en vous disant que tout le monde, et vous-même, lecteur, l'aurez prise probablement pour un tableau à l'huile peint avec une grande vigueur, erreur d'autant plus pardonnable qu'il n'y a point de glace devant ce cadre; ce sera en avoir fait le plus bel éloge.

Nous mentionnerons également les belles aquarelles de MM. Girard, Aubert, Soullès, Latteux, Siméon Fort; le portrait à la mine de plomb de M. Georges Haïn, notre célèbre violoncelliste, dont les traits ont été représentés avec bonheur par M. Auguste Flandrin; quelques aquarelles de M. Mellin; une Vue de l'abside de l'église de Tournay, par M. Desjardins, dessin au crayon bien réussi. Enfin nous vous prions de jeter un dernier regard sur trois cadres contenant des dessins à la plume que vous aurez pris pour des eaux-fortes, tant ils sont finement

(1) Dix mille francs gaspillés pour une collection de dix lithographies, dont trois à peine sont passables; le reste est fait avec un *chic* et un *poncif* détestables. C'était bien la peine d'aller chercher des artistes à Paris pour une semblable besogne payée au poids de l'or. Cinq cents exemplaires ont dû coûter 125 fr. de tirage, y compris le papier; à 1,000 fr. par dessin, restent 75 fr. pour le travail et le croquis de l'artiste. Avec cette somme on aurait acheté deux bons tableaux au lieu d'une mauvaise lithographie.

et consciencieusement exécutés par M. Alexandre Flachéron; ce sont des vues tirées d'un recueil d'antiquités et de monuments du département du Rhône que l'auteur se propose de publier, ouvrage qui intéresse spécialement notre ville.

Nous réparerons un oubli en faveur de M. Jules Laure, qui a exposé une étude délicieuse de femme, intitulée la Lecture. La carnation de cette tête et de cette poitrine est d'une fraîcheur et d'une vérité d'imitation remarquables; le clair-obscur est parfaitement entendu, et toute cette peinture est large d'effet et bien modelée.

Deux mots d'éloge pour l'Attente (costumes de Boulogne) de M. Duval-le-Camus.

En revanche, nous vous ferons grâce de ce rinforzando et de ce déluge de croûtes qui s'est précipité sur notre salon ces derniers jours, et que l'on pourrait comparer à des oiseaux de proie qui s'abattent sur le champ de bataille aussitôt que le tumulte a cessé et que les vivants ont disparu. Depuis trois semaines, les meilleures toiles étaient parties pour l'exposition de Paris; de sorte que notre exhibition s'était bien appauvrie, et qu'il y avait bien des places vides qu'on a bouchées avec des productions dignes de figurer sur les panneaux de porte et de cheminée ou dans l'étalage des revendeurs de gages.

Nous n'aurions pas rempli complètement la tâche que nous nous sommes imposée si nous ne vous disions quelques mots sur les ouvrages de sculpture admis à notre exposition. La sculpture est un art sévère et qui est loin de plaire au premier abord. Le public doit, en quelque sorte, surmonter un mouvement d'antipathie pour admirer des œuvres que l'on peut voir sous toutes les faces, et où l'artiste ne peut dissimuler aucun défaut, comme dans la peinture, ni négliger la moindre partie. Aussi l'on peut dire que c'est une science exacte qui exige des connaissances approfondies de la structure humaine et des études longues, consciencieuses et pénibles.

Sur un socle, en face du Dante aux Enfers de Colin, vous aurez remarqué, dans la première salle, un groupe bien composé et d'une exécution énergique, la Famille de Caïn, par M. Etex. Ce fils d'Adam, dans l'attitude du repentir et du remords, est largement modelé, avec une musculature forte, lourde et épaisse. L'expression de cette tête, ce front déprimé et le développement des parties postérieures du crâne rendent bien le rapport frappant qui existe entre la brute et l'homme criminel dont les traits doivent être dénués de toute noblesse. Cette figure de femme courbée sur les genoux du meurtrier res-

pire bien la douleur et l'anéantissement de toutes les facultés physiques et morales, jusqu'à ces petits enfants à l'air inquiet qui partagent le chagrin de leur mère. On peut reprocher un peu de lourdeur dans le torse de Caïn, trop de mollesse dans le ciselé de la chevelure de la femme; mais ce n'en est pas moins une œuvre très-remarquable sous le rapport de l'effet, de la disposition des masses et des caractères des figures. Ce morceau aurait dignement orné le vestibule du grand escalier du musée, car c'est plutôt de la sculpture monumentale que de salon.

On doit à M. Debay un Génie de la Marine qui est d'une exécution fort louable; mais on dirait que l'auteur n'a pas traité du même ciseau la tête de son Génie qui est celle d'un Cupidon dont la chevelure sort des mains d'un coiffeur, et qui dépare singulièrement cette statue recommandable sous tous les autres rapports.

Les deux petits enfants en bronze de M. Debay, que la société a achetés, sont faits avec beaucoup de grâce et de naturel. Un seul reproche est à faire à l'incorrection du bassin de l'enfant du sexe masculin qui est beaucoup trop large et mal emmanché avec la cuisse.

M. Geckter a envoyé de fort beaux groupes en bronze dont l'Amazone blessée sous son cheval est un des mieux traités; il forme un des plus jolis lots pour le tirage de la société. Nous avons aussi remarqué deux chevaux en bronze, formant pendant, qui sont d'un modelé très-soigné et de formes anatomiques bien senties pour le jeu des muscles et des articulations. Il y a encore d'autres sujets fort estimables et qui attestent également le talent de l'artiste.

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER.	
Cinq pour cent	112 70
Trois pour cent	81 55
Quatre pour cent	»
Actions de la banque	3145

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 6 FÉVRIER.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, C ^e Per.,	2,200	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	900	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	»	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	C ^e gén. m. R.-de-G.	700	
Idem.	1,000	Idem.	C ^e des mines del'Un.	600	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de hou.,	»	
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,	»	
4,000			C ^e des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		C ^e génér. des Tréf.,	»	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,200	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Rhône supérieur,	4,280	
800	500		Gondoles à vap ^r sur Saône, marc.,	400	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	920	
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont de l'Île-Barbe,	1,700	
300	2,000	Idem.	Pontet gare de Vaise	1,500	
220	2,000		Canal de Givors,	»	
1,800	1,000		Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000	5,000	Jan. et Juil.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
2,200		par an.	Fonder. (Loi. Ard.)	15,650	
240	5,000	Juin et Déc.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
800	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	»	2,00
800	750		Caisse C ^e de best.,	»	
2,000	1,000	Idem.	Omnium,	»	
700	750	30 m. et 30 s.	Soc. river. d'assur.,	520	
Illimité.					
2,000					

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE,

De divers objets mobiliers et marchandises, dépendant d'un fonds de chapelier, situé à Neuville-sur-Saône (Rhône).

Le dimanche seize février présent mois, à onze heures du matin, il sera procédé, à Neuville, par le ministère de M. le greffier de la justice de paix, à la vente aux enchères de divers articles propres à l'état de chapelier, tels que tables, banques, établis, montres, vitrines, etc. ;

Chapeaux feutre et soie, casquettes en poil et drap, bonnets grecs en laine tissée et drap, toiles cirées pour casquettes et chapeaux, etc. ;

Sept placards vitrés en bois dur vernis, armoire, tables, poêle, chaises, bouteilles vides, vaisselle, quinze hectolitres charbon coke et autres menus objets.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Chevillard, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Lafont, 2, syndic définitif de la faillite du sieur Antoine Milleron qui était chapelier à Neuville, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus des adjudications, applicables aux frais. (8411)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1641) **A VENDRE.**

Un bon domaine situé sur les communes de Charentay et de Saint-Georges-de-Reneins, arrondissement de Villefranche, près de la grande route de Paris, composé de bâtiments, terres de première qualité, vignes, luzernière, prés et rivage.

L'acquisition de cette propriété offre un placement de fonds très-avantageux.

S'adresser à M^e Olivier, notaire à Lyon, rue du Palais-Grillet, n^o 2.

ANNONCES DIVERSES.

(8400) **A LOUER en totalité ou en partie.**—Vaste propriété rurale, aux Massues.

S'adresser à M. Mallassagne, droguiste, rue Tupin, n^o 26, à Lyon.

(8011) **A VENDRE.** — Piano en acajou à six octaves et demie.

S'adresser, pour le voir, rue de la Préfecture, n^o 12, au 3^e, la porte à gauche.

AU GRAND N^o 6,

Rue Saint-Côme, à Lyon.

COQUAIS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'objets pour le service de table en beau plaqué et maillechort dit argenterie de Paris, plus un nouvel article en wolfram que l'on garantit sur facture. Le couvert uni, 2 fr. 25 c.; à filets, 3 fr.; cuillers à potage, de 2 fr. 50 c. à 6 fr. (8395)

(173) On désire employer, dans une administration importante, plusieurs jeunes gens actifs et intelligents.

Il est nécessaire qu'ils offrent des garanties morales, personnelles et de famille, et qu'ils aient l'habitude des affaires commerciales.

S'adresser par écrit, franco, à M. Ch. Martin, poste restante, à Lyon.

ÉTUDES LATINES SIMPLIFIÉES.

COURS GRATUIT EN QUATRE-VINGTS LEÇONS,

PAR M. L. D. BERTRAND.

RÉSULTAT GARANTI: Connaissance exacte des principes de la langue latine et traduction raisonnée des auteurs de cette langue.

AVIS ESSENTIEL.

Pour faciliter les souscripteurs, et à leur demande, l'OUVERTURE du cours ci-dessus énoncée est renvoyée et définitivement fixée au jeudi 20 février courant, à sept heures du soir.

Il continuera les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à la même heure, qui demeure irrévocablement arrêtée.

Les cartes d'admission seront distribuées jusqu'au mardi 18, de deux heures à trois et demie, rue d'Égypte, 2, au 4^e, à l'angle du quai des Célestins. Prix pour les frais: 20 fr. (8405)

INEXPLOSIBLES DE LA HAUTE-LOIRE.

SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

EN FER

ENTRE ORLÉANS ET NEVERS.

Le service commencera le 13 février 1840.

La descente se fera de Nevers à Orléans en un seul jour, et la remonte d'Orléans à Nevers en deux jours.

Le bateau part de Nevers tous les jours impairs à cinq heures du matin, et arrive à Orléans avant le départ des voitures pour Paris. (8015)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

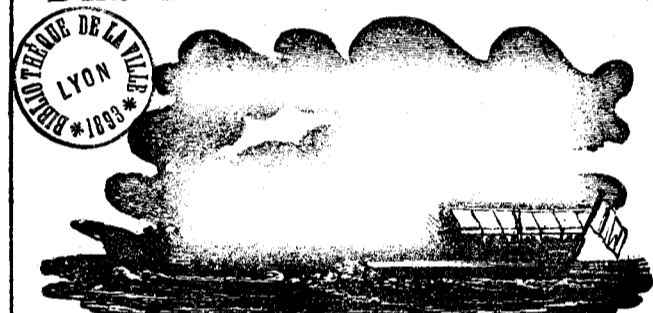
SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR

CHAUMONNOT, pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine.—Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur.—Dépositaires pharmaciens: A la pharmacie des Célestins, place des Célestins, et Victorin Biétrix; Sionest et C^e, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (4212—116)

GOUTTE ET RHUMATISMES,

Leur traitement (soit par la bouche, soit en lavements) par le Sirop anti-arthritique de PH. DUBOIS, seul approuvé et breveté par ordonnance du roi.— Voir le prospectus chez MM. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, à Lyon; Voituret, pharmacien, à Villefranche; Michel, pharmacien, à Traerz. (4225—117)

(317) **COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.**



SERVICE DU RHONE.

Départs, tous les jours, à six heures du matin, pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES. Les bureaux sont quai de la Charité.

VICHY Pour se procurer l'eau naturelle de Vichy, adresser directement les demandes à MM. Brosson frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue Saint-Honoré, n^o 295.

Pour les véritables pastilles de Vichy, chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent:

Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (4227—118)

(8004) **A VENDRE.**— Une charge d'AVOUÉ à la cour d'appel de Lyon.

S'adresser à M. Bonnet, rue du Griffon, n^o 2.

(8028) **A LOUER DE SUITE.**

GRAND ATELIER et établissement complet de teinture avec ou sans appartement de six pièces au 1^{er}, et avec cave et grenier. S'adresser place Saint-Laurent, n^o 4.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallie. (2025)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.